

Le taux d'encadrement ne varie pas pour les LP à la rentrée 2015

Dans un document de préparation du dernier CTM (fin décembre), la Dgesco a donné, entre autre, l'évolution du taux d'encadrement par rapport à la rentrée 2014. Cet indicateur qui représente le nombre d'élèves par division s'établit à 24,9 (tous niveaux confondus du second degré) contre 24,8 à la rentrée 2014. Pour les LP, il reste constant comme le montre le tableau ci-dessous :

| Nombre d'élèves par division | 2014-2015 | 2015-2016 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| collège | 24,8 | 24,9 |
| lycée pré-bac | 29,9 | 30 |
| lycée professionnel | 19,5 | 19,5 |
| SES Segpa | 13,6 | 13,4 |
| STS | 23,3 | 23,2 |
| CPGE | 35,5 | 36,4 |
| TOTAL | 24,8 | 24,9 |

A noter que depuis 2006, les effectifs* ont augmenté de 1,54 % (7,5 % pour Bordeaux) quand le nombre de divisions (*) a baissé de 2,05 % (2,16 pour Bordeaux). Mais les évolutions divergent selon le niveau avec notamment une baisse du nombre d'élèves en lycée professionnel surtout après la rénovation de la VP. (*) : Tous niveaux y compris post-bac et SEGPA

Hors classe

Vous trouverez dans le BO du 24 décembre les notes qui fixent les critères d'avancement à la hors classe des certifiés, agrégés, PLP, PEPS, CE d'Eps et Pegc et les conditions à remplir pour accéder au corps des agrégés ou à ceux des certifiés et Peps. La dernière note décrit les modalités d'intégration dans le corps des certifiés des adjoints d'enseignement, de Peps et des chargés d'enseignement d'Eps. A noter que c'est la même note nationale pour les [Certifiés PLP et Peps](#). Mais il faut attendre la parution de la circulaire académique qui fixe le barème appliqué dans l'académie de Bordeaux.

PIERRE GATTAZ : "Oui le redressement économique de notre pays est possible", affirme le président du Medef, Pierre Gattaz dans une tribune publiée dans *Le Figaro du 31 décembre 2015* : il demande de "mettre définitivement l'entreprise au cœur de l'action publique". Pour lui "les choses ont commencé à changer, mais il faut maintenant aller plus loin". Aller plus loin, pour lui, c'est modifier le code de travail et instaurer plus de précarité !

Notation administrative des personnels enseignants et d'éducation année scolaire 2015-2016.

La [circulaire](#) académique traitant la notation administrative a été envoyée aux établissements juste avant les vacances. Elle précise le cadre général de la notation administrative. Les chefs d'établissements sont amenés à saisir les notes administratives via Intranet entre le 6 janvier et le 2 février 2016. Les grilles de notation des PLP se trouvent dans l'[annexe V](#).

Mouvement Inter 2015-2016

- Consultation des barèmes retenus sur SIAM : du 21 janvier 2015 au 28 janvier 2015 permettant aux intéressés d'en prendre connaissance et éventuellement d'en demander par écrit la correction avant la tenue du GT barème.
- GT barème : 29 janvier 2016
- Résultats des demandes de mutation à partir du 2 mars 2016

Important : N'oubliez pas de nous transmettre un double de votre dossier (mouvement général et/ou spécifique) et l'accusé de réception complété et/ou modifié pour qu'on puisse vérifier votre barème avant le GT du 29 janvier 2016.

Seul ce document permettra aux commissaires paritaires de suivre votre dossier.

Fonctionnaires : quel bel avenir !

Gloire aux riches et guerre au peuple, telle semble être la logique d'Emmanuel Macron. Après les chômeurs et le droit du travail qui protégeait quelque peu les salariés du privé, c'est aux fonctionnaires qu'il s'en prend. Les récents attentats ont mis en valeur le rôle irremplaçable des policiers, des pompiers et urgentistes mais aussi des enseignants afin d'éclairer nos enfants et adolescents Mais il faut aller au-delà. C'est l'utilité économique même des fonctionnaires qui mérite d'être réhabilitée.....

[La suite de l'article de Christophe RAMAUX et Henri STERDYNIK](#) (membres du collectif d'animation des Economistes atterrés) publié dans Libération du 13 décembre 2015.

Détachement de fonctionnaires de catégorie A (BO du 24/12/2015).

La note décrit les conditions à remplir. Elle concerne également des enseignants qui voudraient être détachés dans un autre corps. A noter que " seules les candidatures revêtues d'un avis favorable du recteur d'académie pour le 2nd degré, sont transmises à la DGRH. La décision finale est arrêtée par le ministre, après avoir recueilli l'avis de la Commission administrative paritaire nationale (CAPN) du corps d'accueil concerné." [La note](#)



Réunion du Bureau Académique au LP Wlérick

La réunion du Bureau académique s'est tenue le 7 décembre 2015 au LP Robert Wlérick à Mont de Marsan. La première partie de cette réunion a été consacrée à l'évaluation des différentes discussions et GT organisés par le MEN concernant la voie professionnelle. Et dans ce cadre, le SNUEP affiche ses positions à travers le Journal national n°89 et un compte rendu qui sera publié sur notre site et envoyé à tous les adhérents. Ainsi le colloque organisé par notre organisation à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du Bac Pro, n'est qu'une illustration de notre volonté à faire un bilan objectif de la rénovation de la voie professionnelle.

La deuxième partie de cette réunion a traité tous les aspects organisationnels concernant le fonctionnement du SNUEP de l'académie de Bordeaux. Les différents intervenants se sont félicités de l'évolution croissante, et depuis 4 ans, du nombre d'adhérents et la confiance que portent les collègues à notre organisation.



Cette confiance se traduira de notre part par encore plus d'engagement dans les différentes démarches que nous menons. Ainsi la permanence se trouve renforcée et l'accompagnement des collègues est assuré par les commissaires paritaires et les différents membres du Bureau académique aux niveaux départemental et académique. Cette réunion a été clôturée après la programmation d'une série d'activités tout au long de l'année 2016.

Toute l'équipe du SNUEP-FSU de Bordeaux vous adresse ses meilleurs vœux pour 2016.

Nous aurons plus que jamais besoin d'être solidaires.

Vous trouverez ci-dessous des liens pour regarder quelques vidéos concernant les deux colloques sur la voie professionnelle à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du Bac Pro. Le premier a été organisé par l'université de Lille et le deuxième par le SNUEP National :

- [La réforme de la voie professionnelle et après. Positions syndicales](#)
- [La poursuite d'études des bacheliers professionnels James Masy](#)
- [Guy Bruy : Histoire et enjeux de l'enseignement professionnel public](#)
- [F. Maillard et B. Trocmé : Enjeux des contenus d'enseignement des diplômes](#)

L'ancien recteur de l'académie de Bordeaux, Jean-Louis Nembrini, 68 ans, a été élu vice-président en charge de l'éducation et des lycées en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes



Cette élection est survenue le 4 janvier 2016, lors de la séance d'installation de la nouvelle assemblée régionale et de ses 187 conseillers.

Aujourd'hui, à 68 ans, il entame son premier mandat électif. Candidat sur la liste PS-PRG-EELV, qui a obtenu 107 des 183 sièges du nouveau conseil régional, Jean-Louis Nembrini reste sans étiquette. Il est 7e dans la liste des 15 Vice-Présidents qui vont seconder le socialiste Alain Rousset, porté à la tête de la région ALPC.

Pour Emmanuel Macron, la détention d'un diplôme ou d'un titre n'est pas indispensable au bon fonctionnement d'un secteur !

Le 8 décembre 2015, Emmanuel Macron, ministre de l'Économie et des Finances, a déclaré lors d'un séminaire organisé par l'APCMA * que "Le diplôme n'a pas le monopole de la compétence. Elle peut s'acquérir par l'expérience". Puis il ajoute que "l'obligation de qualification n'est pas indispensable au bon fonctionnement d'un secteur".

En réalité il s'agit là d'une préparation au projet de loi NOÉ (nouvelles opportunités économiques) qui sera présenté en janvier 2016 en Conseil des ministres. Il comporterait des mesures visant à assouplir les conditions d'exercice de certaines activités réglementées (réparation des véhicules, construction et réparation des bâtiments, coiffure, boulangerie...).

Mais les artisans redoutent cette nouvelle loi. Ainsi les organisations du secteur comme l'APCMA (Assemblée permanente des chambres de métiers de l'artisanat), la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et l'UPA (Union professionnelle artisanale) ne cachent pas leur inquiétude comme le montre la déclaration de Bernard Stalter, président de l'Union nationale des entreprises de coiffure (Unec) : « Est-ce que le ministre accepterait que sa femme se fasse coiffer par n'importe qui, sans qualification ? ». Puis il explique l'importance de la formation et de qualification : « On manipule des produits dangereux, on apprend des techniques, on maîtrise notre métier ! Par exemple, si je laisse poser le produit pour faire des mèches une demi-heure de trop, la cliente qui voulait des cheveux blonds ressortira... sans cheveux ! »,

Cette loi aura aussi des conséquences négatives sur l'enseignement professionnel. Il est donc urgent

de se mobiliser pour faire reculer le gouvernement.